
Sommaire du plan directeur de la Ceinture de verdure

Commission de la capitale nationale



1996



Commission de la capitale nationale National Capital Commission

The National Capital Commission is a Crown corporation of the Government of Canada.

Table des matières

Message du Président	3
1. Introduction	4
Qu'est-ce que la Ceinture de verdure?	4
Propriété de la Ceinture de verdure	5
La gestion de la Ceinture de verdure, responsabilité la Commission de la capitale nationale	5
2. Au sujet de la Ceinture de verdure	6
L'histoire de la Ceinture de verdure : diversité et changement	6
Une ceinture de verdure pour la capitale et sa région	7
3. Introduction au plan directeur	9
Pourquoi un plan directeur?	9
Le plan directeur : un guide visionnaire	10
Création du plan directeur de la Ceinture de verdure	10
Hypothèses fondamentales	11
À qui servira le plan directeur?	11
4. Concept du plan directeur	12
Le paysage rural de la capitale : une vision	12
But et rôles	12
Milieu distinctif pour la capitale	13
Activités publiques accessibles	13
Milieu naturel continu	13
Collectivité rurale prospère	14
Installations compatibles	14
Plan conceptuel	16
5. Désignations des terrains	18
Secteur d'aménagement de la Ceinture de verdure	18
Désignations des terrains	18
Milieu naturel continu	19
Collectivité rurale prospère	20
Installations compatibles	21
Le Réseau des expériences	22
Milieu distinctif pour la capitale	22
Activités publiques accessibles	23
6. Mise en œuvre du plan directeur de la Ceinture de verdure	25
7. Une nouvelle approche à l'aube du 21^e siècle	27

Message du président

La Ceinture de verdure est vraiment un endroit exceptionnel, un endroit où l'on peut découvrir un aspect unique de la capitale nationale. Dans la quatrième plus grande agglomération urbaine du Canada, elle présente une variété de paysages — des fermes, des forêts, des terres humides, des établissements de recherche — et offre toute une gamme d'expériences au visiteur. Il n'y a rien qui puisse s'y comparer nulle part ailleurs en Amérique du Nord.

Le plan directeur de la Ceinture de verdure provient du premier examen détaillé de la Ceinture depuis que Jacques Gréber l'a proposée dans son *Plan de la capitale nationale* de 1950. Il guidera l'avenir de la Ceinture dans les vingt prochaines années. Le plan directeur expose les rôles que joue la Ceinture dans la capitale, l'affectation et l'utilisation des terrains qui la composent, de même que les ambiances et les expériences qu'elle offrira à ses visiteurs.

La Ceinture de verdure de demain continuera d'appuyer l'image de verdure de la capitale et la qualité de vie dans la région. Elle continuera aussi d'accueillir des institutions de recherche ou autres, là où il convient. Pour les Canadiennes et Canadiens qui visitent leur capitale, la Ceinture de verdure constituera un symbole éloquent des paysages ruraux du Canada et leur contribution passée, présente ou future à la vitalité du Canada.

Le plan directeur a été préparé par la Commission de la capitale nationale au nom du gouvernement du Canada. La Commission voit dans la Ceinture de verdure à la fois un bien national et un élément important du cadre de vie des résidents de la région de la capitale nationale. Le plan directeur reflète les vues différentes exprimées par divers groupes : résidents de la région, étudiants universitaires d'un bout à l'autre du Canada et des représentants de divers paliers de gouvernements.



Le plan directeur de la Ceinture de verdure contribue à faire de la région de la capitale du Canada un symbole d'unité et de fierté de notre pays. Il manifeste l'engagement du gouvernement fédéral envers l'avenir de la Ceinture. Je vous invite à consulter le plan directeur, à partager et à nous aider à mettre en œuvre l'orientation qu'il suggère, et à visiter et découvrir la Ceinture de verdure — l'un des endroits les plus précieux de la capitale.

Le président,

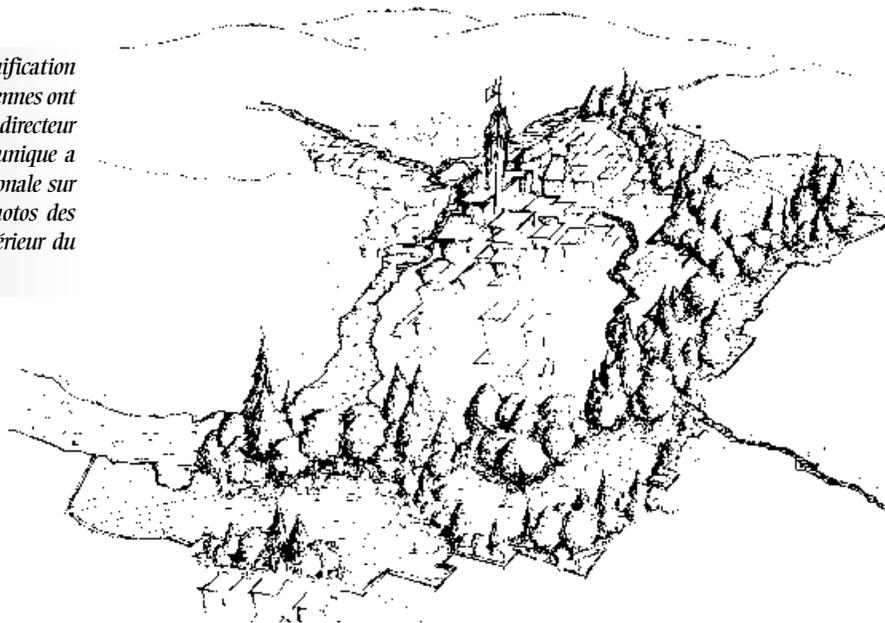
Marcel Beaudry

1. Introduction

Qu'est-ce que la Ceinture de verdure?

La Ceinture de verdure, l'un des principaux paysages ruraux de la capitale, est en fait une magnifique zone naturelle sise entre les régions urbaines et suburbaines d'Ottawa du côté ontarien de la rivière des Outaouais. Ce territoire en forme d'un croissant est ponctué de fermes, de forêts et de marais. Il est agrémenté de sentiers de ski de fond et de randonnée pédestre et doté d'établissements publics et privés. Cette ceinture de verdure au cachet résolument rural ainsi que le parc de la Gatineau et les multiples parcs riverains et espaces verts urbains contribuent à faire de la capitale du Canada un lieu qui symbolise la diversité des paysages qui composent ce vaste pays. Il s'agit de la seule ceinture de verdure au monde à être entièrement de propriété publique. Elle contribue à faire de la capitale du Canada l'une des villes les plus belles et les plus agréables au monde.

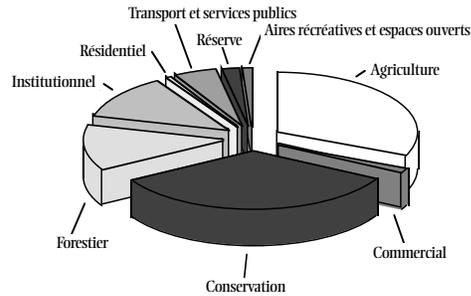
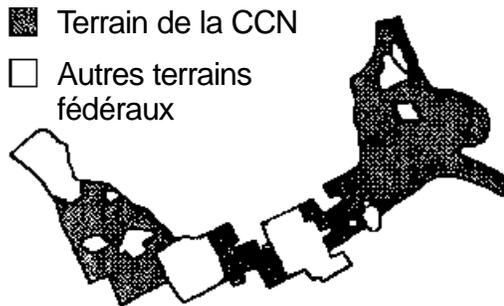
En 1991-1992, 150 étudiants en planification urbaine et régionale de 9 universités canadiennes ont proposé des idées pour l'élaboration du plan directeur de la Ceinture de verdure. Ce programme unique a permis à la CCN d'intégrer une vision nationale sur l'avenir de la Ceinture de verdure. Des photos des propositions des étudiants figurent à l'intérieur du sommaire du plan directeur.



La capitale et sa Ceinture de verdure — Université de la Colombie-Britannique

La Ceinture de verdure s'étend le long de la ville d'Ottawa et des municipalités de Nepean et de Gloucester. Elle compte quelque 20 000 hectares, soit une superficie presque égale à celle de la zone qu'elle délimite. En 1996, près d'un demi-million de personnes habitaient la région urbaine délimitée par la Ceinture de verdure. D'une largeur allant de deux à dix kilomètres, la Ceinture est située à moins de huit kilomètres de la colline du Parlement et du cœur de la capitale.

Propriété de la Ceinture de verdure



UTILISATION DES TERRAINS DE LA CEINTURE DE VERDURE (1996)

La CCN est propriétaire d'environ trois quarts des terrains de la Ceinture, dont la majeure partie est constituée de zones naturelles, de fermes et de forêts. Certains des terrains de la Ceinture de verdure qui appartiennent à la CCN ont une vocation résidentielle, commerciale et institutionnelle. Les terrains de la Ceinture gérés par des organismes gouvernementaux autres que la CCN servent, entre autres, à l'aéroport Macdonald-Cartier, à la ferme expérimentale d'Agriculture Canada, à deux centres de recherche de Ressources naturelles Canada et à diverses installations du ministère de la Défense nationale. La plupart des routes qui traversent la Ceinture (environ quatre pour cent de l'ensemble de la Ceinture) sont de propriété gouvernementale locale, régionale ou provinciale.

La gérance de la Ceinture de verdure, responsabilité de la Commission de la capitale nationale

La Ceinture de verdure relève de la Commission de la capitale nationale. Il incombe à cette société d'État fédérale d'aménager et de gérer les propriétés gouvernementales ainsi que de réglementer toute exploitation des terrains fédéraux dans la région de la capitale du Canada. Depuis 1986, les fonctions de la CCN comprennent également la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel propre aux Canadiens et ce, au moyen de programmes, d'événements et d'activités organisés dans la capitale. La mission de la CCN comporte trois volets fondamentaux :

- sauvegarder et préserver les trésors nationaux de la capitale;
- faire connaître le Canada aux Canadiens par l'entremise de la capitale;
- faire du Canada un lieu de rencontre pour les Canadiens, un lieu où ils peuvent se découvrir les uns et les autres.

UNE CEINTURE DE VERDURE EN ÉVOLUTION

- Une bonne part des terres qui constituent maintenant la Ceinture de verdure servaient autrefois à l'agriculture et d'importantes institutions gouvernementales y avaient élu domicile (par exemple le champ de tir Connaught et l'aéroport international Macdonald-Cartier).
- La plupart des terres furent achetées entre 1958 et 1966 au coût de 40 millions de dollars (1966). Quarante pour cent (40 p.c.) des terrains furent acquis par des expropriations.
- En 1974, 1 100 hectares de terrain furent ajoutés à la Ceinture de verdure pour délimiter un développement domiciliaire près de Carlsbad Springs. Le projet n'a jamais vu le jour mais la plupart des terrains servent d'ajout à la Ceinture de verdure.
- En 1990, 31 hectares de terres vulnérables au plan écologique de Stony Swamp furent ajoutés à la Ceinture de verdure. D'autres terrains ont été transférés aux gouvernements provincial et municipal pour la construction de nouvelles maisons.
- Entre 1966 et 1996, la Ceinture de verdure comptait 650 hectares de plus.

2. Au sujet de la Ceinture de verdure

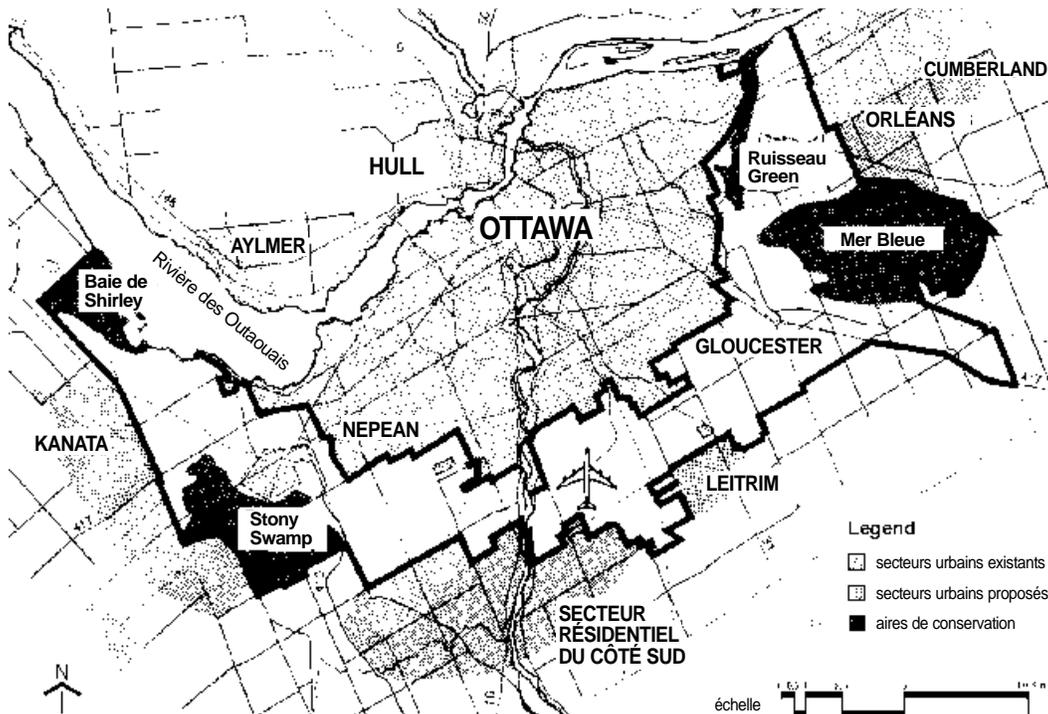
L'histoire de la Ceinture de verdure : diversité et changement

La Ceinture de verdure est conçue en 1950 par l'architecte et urbaniste parisien Jacques Gréber. Elle a pour but de restreindre l'expansion urbaine de la capitale et de prévoir une réserve foncière en vue de l'établissement futur d'institutions publiques et privées. En 1966, à la conclusion de la vente des terrains, plusieurs organismes, dont Recherches Bell Northern en 1960 et Agriculture Canada en 1966, sont déjà

établis sur le territoire de la Ceinture de verdure. En 1961, la CCN signe une entente de gestion forestière d'une durée de 50 ans avec le gouvernement de l'Ontario et entreprend le reboisement de bon nombre des terres agricoles abandonnées et peu rentables de la Ceinture de verdure. Les fermes qui restent prennent de l'expansion et le nombre de résidences diminue. Durant les années 70 et 80, dans le but de protéger des zones écosensibles comme la Mer Bleue et Stony Swamp, on modifie les frontières de la Ceinture de verdure. On y crée des sentiers de ski. La Ceinture de verdure est alors perçue de plus en plus comme une oasis rurale et naturelle facile d'accès et tout à fait propice aux activités de plein air.

Si la Ceinture de verdure était entièrement couverte de terrains de football canadiens, elle en contiendrait presque 25 000!

À l'origine, la Ceinture de verdure devait encadrer et contenir la capitale urbaine. Toutefois, cette dernière crût à un rythme tel qu'en 1970 sa population atteint les proportions que Gréber avait prédites pour l'an 2000.



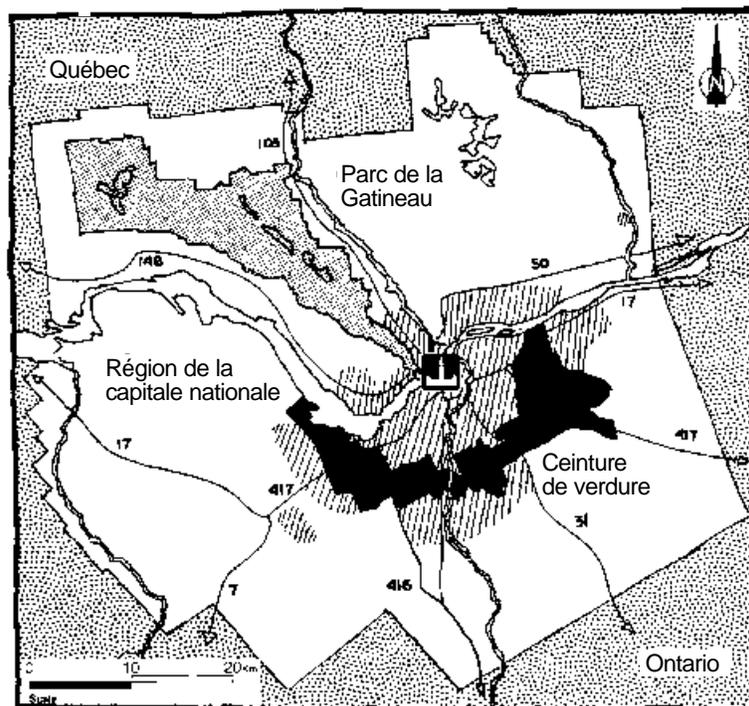
La Ceinture de verdure aujourd'hui

Au cours des dernières années, d'importantes communautés urbaines se sont développées au-delà de la Ceinture de verdure et ont contribué à créer, du côté ontarien de la région de la capitale du Canada, un modèle urbain sans pareil en Amérique du Nord.

À l'heure actuelle, un tiers des terrains de la Ceinture de verdure appartenant à la CCN sont exploités par des locataires à des fins diverses allant de l'agriculture et aux activités récréatives municipales. Environ 8 000 personnes travaillent dans la Ceinture de verdure et quelque 1 000 autres y vivent. Il est clair que la Ceinture de verdure a toujours été et continuera d'être, grâce au présent plan directeur, caractérisée par la diversité et le changement.

Une ceinture de verdure pour la capitale et sa région

La Ceinture de verdure a été aménagée à l'intention des Canadiens et des résidents de la région. Elle témoigne de la volonté du gouvernement fédéral de créer une capitale d'un cachet et d'une beauté exceptionnels. Elle représente en effet les paysages ruraux qui composent la majeure partie des régions habitées de ce grand pays et symbolise l'engagement du Canada envers la gestion de l'environnement. La Ceinture de verdure abrite des établissements de recherche spécialisée dont le rôle est de rehausser l'image internationale du Canada. Elle permet une étude de cas d'envergure internationale sur la façon dont les espaces verts peuvent contribuer à façonner le paysage citadin et à améliorer la qualité de la vie urbaine. La Ceinture de verdure, en tant qu'héritage du passé, est tout à fait unique et irremplaçable.



La Ceinture de verdure dans la région de la capitale du Canada

Pour les collectivités de la région de la capitale du Canada, la Ceinture de verdure offre de nombreux avantages. On y trouve en effet des sentiers, des centres équestres, des espaces verts et des aires naturelles servant aux loisirs et à l'interprétation. La Ceinture constitue le cœur du réseau de terres naturelles de la région et

préserve l'héritage rural de la région de la capitale. Les centres de recherche qu'elle renferme ont contribué à l'essor économique et social de la région. De plus, la Ceinture de verdure a beaucoup influencé la croissance urbaine du côté ontarien de la capitale. Traversant les banlieues de Kanata, de Barrhaven/River Ridge et d'Orléans, la Ceinture de verdure influence le mode de vie et de travail de centaines de milliers de personnes et crée une forme urbaine sans pareille en Amérique du Nord.

La région de la capitale du Canada (RCN) chevauche les deux rives de la rivière des Outaouais et occupe une superficie totale de 4 660 kilomètres carrés. De ce total, 2 720 kilomètres carrés se trouvent en Ontario tandis que 1 940 kilomètres carrés sont situés au Québec. Les terrains de la CCN couvrent environ 10 p.c. de la RCN.

La Ceinture de verdure fait de la région de la capitale du Canada le berceau de l'une des plus belles capitales au monde. Elle donne aux visiteurs un aperçu de l'histoire rurale du Canada, de sa géographie et de sa nature. En préservant cet espace national, le Canada démontre son souci de l'environnement et fait la promotion de son image écologique à l'étranger.



Image tirée du tabloïd préparé par la CCN pour les consultations publiques en 1992.

Le plan directeur — Un guide visionnaire

La Ceinture de verdure a évolué et continuera d'évoluer au fil des années et en fonction des diverses priorités nationales et régionales. Le plan directeur a pour but de guider l'utilisation des terrains et des paysages de la Ceinture de verdure et de préserver et de mettre en valeur ce trésor d'importance capitale.

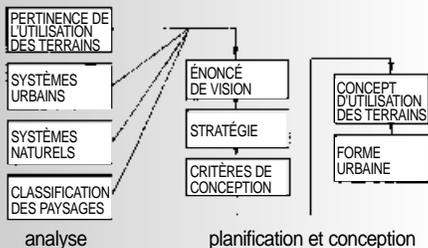
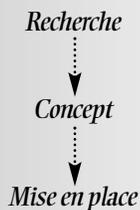
Le plan directeur de la Ceinture de verdure a été conçu de façon à pouvoir envisager les multiples influences éventuelles et à être suffisamment souple pour permettre la prise de décisions qui tiennent compte du contexte. Pour ce faire, le Plan met d'abord l'emphase sur les fonctions et les valeurs des différents secteurs qui composent la Ceinture de verdure avant de prescrire une utilisation particulière des terrains. Le Plan sert ainsi de cadre décisionnel et ne constitue nullement un document rigide. Certaines de recommandations du plan directeur ne pourront sans doute pas être mises en œuvre à courte ou à moyenne échéance. Elles font néanmoins partie du plan en raison des possibilités qu'elles offriront aux générations futures.

Le plan directeur s'applique à tous les terrains de la Ceinture de verdure de propriété fédérale et éclairera toute décision se rapportant à la Ceinture prise au cours des vingt prochaines années à partir de son adoption en 1996. On invite tous les autres organismes publics, régionaux et provinciaux, à mettre en application les dispositions de ce plan en ce qui concerne les terrains de la Ceinture de verdure qui leur appartiennent.

À l'instar des plans municipaux, l'utilisation du territoire constitue le fondement de ce plan. Toutefois, le plan directeur fournit en outre des directives quant aux caractéristiques naturelles, à la programmation publique et à toute autre activité d'aménagement et d'animation de la capitale du Canada. La Ceinture de verdure étant de propriété publique, le plan directeur traite également de la gestion des terrains, soit un élément qui ne fait habituellement pas partie des plans municipaux officiels.

Création du plan directeur de la Ceinture de verdure

ÉTAPES DE PLANIFICATION



PROCESSUS DE PLANIFICATION

Université de Guelph

L'élaboration du plan directeur a obligé les urbanistes de la CCN à prendre un certain recul par rapport à leurs activités courantes. Leur première tâche fut de recueillir des renseignements généraux, d'étudier les questions de politique s'y rapportant et de définir les rôles qui permettraient d'établir l'orientation à long terme de la Ceinture de verdure. Ils entreprirent ensuite d'élaborer un plan conceptuel décrivant les caractéristiques et l'utilisation des terrains de la Ceinture de verdure et établirent finalement les politiques et les stratégies de mise en œuvre du plan directeur.

Ce processus de planification a reçu l'appui de nombreux groupes, dont la population, les divers paliers de gouvernement et le milieu universitaire. Au cours de l'étape de planification, la CCN a tenu des consultations publiques et ainsi sondé l'opinion de quelque 12 000 résidents de la région et visiteurs ainsi que de nombreux Canadiens concernés grâce à son programme de rayonnement national. À l'automne 1991, plus de 150 étudiants de neuf écoles universitaires canadiennes d'urbanisme et d'aménagement régional ont créé des plans ayant pour thème la Ceinture de verdure. La CCN a aussi consulté à plusieurs reprises divers paliers de gouvernement. À noter également que des experts de divers

domaines ont étayé cette étude de documents de recherche spécialisée. Mentionnons que la tenue de l'évaluation environnementale, conformément aux exigences du gouvernement fédéral du Canada, a été au cœur des préoccupations tout au long du processus.

Hypothèses fondamentales

Pour respecter les exigences implicites du plan directeur, la Ceinture de verdure doit posséder certains attributs et ce, afin d'en assurer l'utilité et la viabilité. La forme, les dimensions, l'utilisation et le cachet futurs de la Ceinture de verdure reposent sur les hypothèses suivantes :

- (i) La Ceinture de verdure demeurera un vaste espace rural de forme continue et dont l'emplacement et les dimensions seront à peu près les mêmes qu'à l'heure actuelle.
- (ii) La Ceinture de verdure continuera d'être constituée d'une grande diversité d'utilisations et de paysages.
- (iii) On conservera et améliorera les aspects écologiques, communautaires et économiques favorables de la Ceinture de verdure et l'on protégera les zones qui ont fait l'objet d'investissement important.
- (iv) La Ceinture de verdure demeurera du domaine public.
- (v) La Ceinture de verdure sera importante pour la capitale et pour les Canadiens.
- (vi) La Ceinture de verdure continuera de jouer un rôle important dans le domaine de la recherche dans la capitale.
- (vii) La Ceinture de verdure continuera de générer des revenus.
- (viii) Le partenariat sera essentiel à l'avenir de la Ceinture de verdure.

Ceinture de verdure d'Ottawa

Utilisation durable des terrains

Local

Régional

Mondial

Université de la Colombie-Britannique

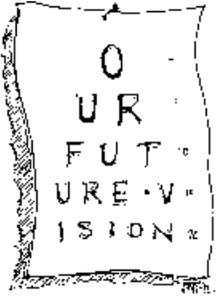
Le plan directeur représente le premier ouvrage de planification à long terme pour ce secteur depuis l'époque de Jacques Gréber. Ce plan permettra aux gestionnaires de la Ceinture de verdure et à la capitale de prendre les engagements essentiels à la protection et au renouvellement de cette précieuse ressource naturelle.

À qui servira le plan directeur?

Le Plan servira aux urbanistes et aux gestionnaires de terrains de la CCN, aux organismes gouvernementaux propriétaires de terrains dans la Ceinture, aux organismes provinciaux, aux municipalités locales et régionales, aux organismes publics, privés et sans but lucratif ainsi qu'au grand public. Le plan directeur témoigne de l'engagement envers les Canadiens quant à la façon dont la CCN effectuera la planification et la gestion de la Ceinture de verdure en leur nom.

4. Concept du plan directeur

Le paysage rural de la capitale : une vision



Université de la Colombie-Britannique

Le plan directeur oriente l'évolution de la Ceinture de verdure

La région de la capitale du Canada protège et sauvegarde une vaste panoplie de paysages éloquentes. C'est un lieu où les Canadiens peuvent découvrir et apprécier les éléments qui caractérisent le Canada, dont les régions sauvages, les rivières, les parcs et les promenades, les places publiques et les beaux édifices. En tant que paysage champêtre au cœur d'une capitale, la Ceinture de verdure est d'une envergure et d'une diversité sans pareilles en Amérique du Nord. Elle favorise un mode de vie rural qui représente, en fait, une grande part du patrimoine canadien. Elle permet en outre aux visiteurs qui séjournent dans la capitale de découvrir cet aspect important de la géographie et de la société canadiennes.

Bien que la Ceinture de verdure se démarque des espaces urbains qui l'entourent, elle fait partie intégrante de la capitale. Elle forme une oasis rurale qui est à l'abri de l'agitation de la ville tout en étant facile d'accès. On prend soin de protéger les vues panoramiques de la capitale depuis la Ceinture. On relie les zones naturelles importantes au moyen de couloirs protégés qui contribuent à l'essor de l'ensemble de l'écosystème régional. Les fermes et les forêts situées à proximité de la capitale se développent à souhait. La Ceinture de verdure est ponctuée d'immeubles et de centres de recherche tout à fait propices aux activités publiques et commerciales du gouvernement fédéral et de la capitale. Les routes et les couloirs de transport s'harmonisent parfaitement bien aux paysages naturels et ruraux de la Ceinture de verdure.

Grâce à son envergure et à sa diversité, la Ceinture de verdure contribue à faire de la capitale du Canada l'une des plus belles et des plus agréables au monde.

RÔLES DE LA CEINTURE DE VERDURE



Décor distinctif pour la capitale



Activités publiques accessibles



Environnement naturel continu



Communauté rurale vivante



Installations existantes compatibles avec le milieu

But et rôles

La Ceinture de verdure a pour but d'assurer le maintien de divers paysages ruraux et d'appuyer multiples activités à proximité de la région urbaine. Elle favorise ainsi l'essor et définit l'identité de la région de la capitale du Canada et inspire chez les Canadiens un sentiment de fierté envers leur capitale et leur pays.

Outre ce but principal, la Ceinture de verdure remplit un bon nombre de rôles auxiliaires et connexes :

1. donner à la capitale un cadre rural distinctif et symbolique;
2. servir de cadre à diverses activités publiques dans un cadre rural ou un environnement naturel;
3. préserver les écosystèmes naturels;
4. assurer la viabilité de fermes et de forêts afin de contribuer à prospérité de la collectivité rurale;
5. fournir de grands espaces verts aux établissements qui contribuent à la survie de la Ceinture de verdure ou qui en bénéficient.

Ces cinq rôles forment l'armature des politiques et des mesures mises de l'avant dans le plan directeur de la Ceinture de verdure. Ils sont décrits en détail dans les paragraphes qui suivent et témoignent d'un avenir qui s'inspirera des attributs qui ont fait de la Ceinture de verdure ce qu'elle est aujourd'hui.

Milieu distinctif pour la capitale



Le plan directeur met en valeur la diversité de la Ceinture de verdure et protège les paysages qui symbolisent le patrimoine naturel et rural du Canada et de la capitale. Il prévoit la préservation de la qualité visuelle des secteurs hautement visibles, le maintien des panoramas importants et l'amélioration du caractère rural des routes panoramiques. Les principales voies d'accès à la capitale, soit les routes 416 et 417, la promenade de l'Aéroport, le canal Rideau et les voies ferroviaires, donnent une impression d'arrivée et offrent aux voyageurs qui approchent de la capitale de magnifiques vues panoramiques de la ville se profilant le long des collines de la Gatineau. Les aménagements à venir respectent le caractère rural de la Ceinture de verdure. Les zones urbaines adjacentes se démarquent nettement de la Ceinture et ce, en partie grâce à l'absence d'éclairage nocturne dans la Ceinture elle-même.

Activités publiques accessibles



La facilité d'accès à diverses attractions et activités publiques en plein air, dont le Parc équestre de la capitale nationale et le Parc de tentes et roulottes de Nepean, promouvoit la diversité de la Ceinture de verdure et permettent de créer une meilleure appréciation de la capitale et de ses environs. Bon nombre des attractions touristiques et points de départ de sentiers sont situés à proximité des zones urbaines et bien desservis par le réseau de transport public. Au nombre de ces attractions et activités, mentionnons les visites d'interprétation de la nature de Mer Bleue et de Stony Swamp et les installations récréatives comme le Sportsplex de Nepean. La Ceinture abrite également de multiples gîtes du passant et boutiques d'artisanat. Le Sentier de la Ceinture à vocation multiple sillonne l'ensemble de la Ceinture et relie ses attractions au grand réseau d'attraits touristiques de la capitale.

Milieu naturel continu

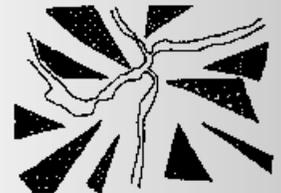


Le plan directeur a pour but de préserver la continuité et la diversité des milieux naturels de la Ceinture de verdure. Les principales zones naturelles qui composent ce milieu naturel continu sont notamment Stony Swamp, Mer Bleue, le ruisseau Green et la baie de Shirley. Ces zones naturelles seront protégées au moyen de zones tampons et reliées entre elles ainsi qu'aux zones naturelles situées à l'extérieur de la Ceinture par des voies naturelles. Cela permettra le libre mouvement de la faune, assurera

FORME DE LA CEINTURE DE VERDURE



La ceinture ne peut freiner l'expansion urbaine.



Les parcelles sont plus vulnérables à la disparition.



Une forteresse est perçue comme anti-urbaine.



Un collier ne tient pas compte du maintien de liens écologiques.

Université McGill

la survie de la flore et rehaussera, par conséquent, la santé écologique et la capacité de régénération de chaque zone et de la région dans son ensemble. La Ceinture de verdure servira aux activités de recherche écologique et de sensibilisation. Chaque grande zone naturelle sera dotée d'un centre public d'interprétation.

Collectivité rurale prospère



La collectivité rurale prospère de la Ceinture de verdure appuie l'usage continu de vastes terres agricoles et forestières productives formant un territoire continu. La cession de terres à longue échéance encourage les agriculteurs et les forestiers à investir dans l'avenir, à adopter des pratiques judicieuses de gérance et à participer à l'interprétation et à la recherche en matière de renouvellement des ressources. Les locataires de la Ceinture de verdure offrent une vaste gamme de produits et de services, dont des activités de sensibilisation du public, des éventaires routiers où ils y vendent des produits agricoles ou forestiers et des gîtes du passant. Les terres moins productives et d'une valeur écologique inférieure servent aux activités récréatives comme les fermes d'agrément et le golf. Les hameaux ruraux, comme Ramsayville, reconsolidés au moyen d'insertion résidentielle limitée, offrent des services commerciaux aux visiteurs, dont des boutiques et des auberges de campagne. Les activités commerciales, résidentielles et récréatives sont maintenues loin des zones agricoles, forestières et écosensibles et dirigées vers des secteurs plus accessibles comme les couloirs de la rue Bank et de l'avenue Carling.

Installations compatibles



Certains établissements et commerces d'importance pour la capitale doivent être situés sur de grands espaces libres. Ils sont répartis judicieusement dans la Ceinture de verdure de manière à en préserver le cachet. La plupart de ces installations offrent de l'information et des programmes qui permettent aux visiteurs de mieux apprécier la Ceinture. Les installations fédérales, telles que le complexe sur la technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET) de Ressources naturelles Canada et les entreprises privées, comme Recherches Bell-Northern, mettent en évidence la recherche au Canada, contribuent à la diversité de la Ceinture de verdure et à la santé économique de la région et rehaussent l'image de la capitale à titre de centre important de recherche et de haute technologie. L'aéroport Cartier-Macdonald constitue un autre milieu propice à l'essor économique, tout comme la jonction des routes 416 et 417. Les résidences situées dans la Ceinture de verdure s'harmonisent avec le mode de vie sain que suggère le paysage naturel et rural. Les immeubles qui se trouvent sur des emplacements dont les aspects visuels ou naturels sont importants (notamment sur le chemin Richmond, dans le secteur de Stony Swamp) seront peu à peu éliminés.

De façon à éviter la fragmentation des terres rurales et des systèmes naturels, les routes, les voies de transport en commun, les conduites principales d'eau et les collecteurs d'égout sont regroupés en un nombre limité de couloirs communs, comme les autoroutes 416 et 417 dans l'ouest, et les couloirs Woodroffe, Bowesville et Conroy dans le sud et les autoroutes 17, 417 et le chemin Innes.

La carte des endroits et expériences qui suit illustre le genre d'activités qui pourraient être présentées dans la Ceinture de verdure et le caractère de cette dernière.

Insert
Place & Experience Scenarios
Map
17 x 11 Foldout

Plan conceptuel

Le Plan conceptuel constitue la première étape de concrétisation de l'objectif principal de la Ceinture de verdure et de ses rôles auxiliaires. Il explique en termes généraux les fonctions des terrains et les caractéristiques du paysage et donne les lignes directrices de l'utilisation à long terme de la Ceinture et de son développement. Aux moyens de cartes conceptuelles superposées à la représentation du paysage de la Ceinture, il précise, parmi les cinq rôles, celui qui dominera dans chaque secteur.

Particularités du Plan conceptuel



Le système de zones naturelles dans la région est amélioré et préservé. Les zones naturelles principales sont protégées et reliées les unes aux autres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Ceinture de verdure. Les flèches vertes indiquent les liens conceptuels avec les milieux naturels situés à l'extérieur de la Ceinture.



Les terrains désignés «Communauté rurale prospère» sont colorés en jaune. Ces secteurs sont réservés à l'exploitation agricole et forestière. Certaines fermes, de petits hameaux et d'autres terrains offrent des activités de loisirs à la campagne, conçues en fonction des visiteurs.



Les secteurs colorés en rose sont réservés à des complexes qui bénéficient du contexte rural et qui le respectent. Les infrastructures qui traversent la Ceinture sont regroupées en couloirs, également indiqués en rose. Le regroupement des services publics linéaires qui traversent la Ceinture permettra d'éviter la fragmentation de paysages naturels et ruraux sensibles.



Les principales portes d'entrée dans la capitale sont signalées par des flèches rouges. Ces voies d'accès à la capitale sont aménagées et gérées de façon à indiquer clairement aux visiteurs qu'ils viennent de pénétrer dans la capitale nationale et à les orienter. Les panoramas de grande valeur, indiqués par des flèches noires, saisissent les visiteurs de par la splendeur et la magnificence du territoire rural qu'ils représentent.



L'emplacement des activités publiques dans l'ensemble de la Ceinture de verdure est indiqué par des étoiles rouges. Les installations sont de style champêtre, respectent l'environnement et cadrent bien dans leur milieu. Signalé en bleu, un sentier polyvalent traverse la totalité de la Ceinture et relie de nombreux points d'intérêts entre eux. Des visiteurs du Canada, de la région et de l'étranger apprécient les activités qu'ils peuvent y pratiquer.

Insert
Concept Plan
Map
17 x 11 Foldout

5. Désignations des terrains

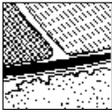
Secteur d'aménagement de la Ceinture de verdure

Au début des années 70, plus de 1 250 hectares de terrain virent s'ajouter à la partie sud-est de la Ceinture de verdure. Cette addition et d'autres semblables de moindre envergure ont plus que compensé le transfert de plus de 500 hectares de terrains de la Ceinture de verdure pour assurer la construction de voies de communication importantes comme les autoroutes 416 et 417.

Depuis sa création, en 1958, la Ceinture de verdure a été modifiée en fonction de la croissance urbaine, de la naissance de nouveaux réseaux de transport et de la nécessité de protéger d'importants terrains écologiques. Depuis 1996, les modifications apportées ont agrandi d'environ 650 hectares la superficie de départ de la Ceinture de verdure.

Le plan directeur* recommande encore l'ajout de quelque 875 hectares à la Ceinture. Ces terrains se situent principalement dans les zones naturelles de Mer bleue et de Shirleys Bay. Dans des circonstances précises, il faudra protéger la vocation de ces terrains, intégrés à la Ceinture, non seulement par le biais de l'acquisition de terrains de la part du gouvernement fédéral mais aussi par d'autres moyens. Ces dernières pourraient faire appel à la collaboration de divers propriétaires et d'autres organismes.

Le plan directeur recommande aussi que l'on retranche environ 575 hectares de terres de la Ceinture. Le tiers de la superficie visée est la propriété de la CCN. Le reste appartient à Transports Canada et se trouve surtout au sud et à l'est de l'aéroport international Macdonald-Cartier. On prévoit que ces terrains demeureront la propriété de Transports Canada. Leur utilisation future sera envisagée en fonction des plans fédéraux, régionaux et locaux.



Désignations des terrains

Ces secteurs furent choisis en fonction d'un examen judicieux de l'histoire naturelle et humaine, de l'utilisation et de l'emplacement des terrains, des conditions du site, des consultations publiques et de la volonté de réaliser certaines fonctions à long terme.

Le Plan conceptuel décrit la Ceinture de verdure comme une mosaïque de paysages naturels, ruraux et aménagés. Ces trois catégories sont subdivisées en sept désignations* de terrains qui permettent, dans l'ensemble de la Ceinture de verdure, de répartir et de gérer l'utilisation des terrains et le type d'activités

qui s'y déroulent. Les rôles de la Ceinture de verdure et les désignations de terrains qui leur correspondent sont les suivants :

RÔLE DE LA CEINTURE DE VERDURE	DÉSIGNATION DE TERRAIN
 Milieu naturel continu	<ul style="list-style-type: none">• Zone naturelle principale• Zone tampon naturelle• Liaison de zones naturelles
 Collectivité rurale prospère	<ul style="list-style-type: none">• Paysage cultivé• Paysage rural
 Installations compatibles	<ul style="list-style-type: none">• Installations• Couloir d'infrastructures

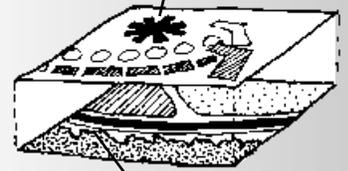
* Consulter le Plan de désignation des terrains ci-contre.

Les désignations de terrains ne correspondent pas qu'à une seule utilisation de terrains. Elles définissent plutôt des fonctions générales que divers secteurs de la Ceinture de verdure remplissent par rapport au concept de la Ceinture. À l'intérieur d'une désignation donnée, on peut donc compter plusieurs utilisations acceptables, du moment que ces dernières contribuent toutes à réaliser l'objectif de la Ceinture.

On attribue à chaque désignation de terrains des objectifs précis et un éventail particulier d'utilisations auxiliaires. Cette méthode est suffisamment souple pour tenir compte de l'évolution des circonstances dans la Ceinture de verdure, tout au long de l'exécution du plan directeur.

Les éléments du Réseau des expériences, comme les Attractions touristiques, doivent également être conformes à la désignation du terrain visé en ce qui a trait aux caractéristiques, aux dimensions et à la programmation offerte au public.

Le Réseau des expériences est influencé par la désignation sous-jacente des terrains.



Les désignations des terrains constituent la base de l'usage des terrains et des activités poursuivies dans la Ceinture de verdure.



Milieu naturel continu

Objectif

Protéger les terrains, les caractéristiques et les processus écologiques qui assurent la santé et la diversité du milieu naturel.

Principal secteur naturel

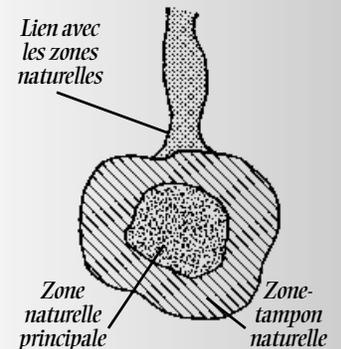
Cette désignation indique les terrains naturels les plus importants et les plus fragiles de la Ceinture de verdure, tels que les grandes terres humides de Stony Swamp et de Mer bleue. Ces secteurs sont également des habitats naturels. On y accepterait des activités comme la recherche écologique, l'interprétation de la nature ou d'autres genres, du moment que leurs répercussions sur cet environnement sensible soient minimales. L'évolution de ces secteurs se fait d'elle-même, sans l'intervention humaine à moins qu'il ne soit nécessaire d'intervenir directement pour en améliorer ou en protéger l'écosystème.

Zone tampon naturelle

Cette désignation sert à identifier les terrains qui protègent les principaux secteurs naturels de l'effet de l'utilisation des terrains adjacents et qui augmentent la superficie des habitats. Ces zones permettent d'offrir des activités publiques dans un milieu naturel, loin des principaux secteurs naturels. On pourrait y permettre le ski, la randonnée pédestre, l'interprétation de la nature et l'exploitation agricole et forestière modérée, par exemple.

Voie de liaison naturelle

Les voies de liaison naturelles sont des couloirs stratégiques qui relient les principaux secteurs naturels les uns aux autres, permettent le libre mouvement de la faune et assurent la survie de la flore, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Ceinture. On y trouve un pourcentage élevé de végétation naturelle ou de terres où la végétation est en train de retourner à l'état naturel (des forêts, des boisés et d'anciens champs, par exemple). Elles longent souvent les ravins, les rivages et les escarpements. Les usages permis dans ces secteurs ressembleraient à ceux que l'on retrouve dans la désignation «zone tampon naturelle».





Collectivité rurale prospère

Objectif

Conserver et utiliser judicieusement les terres qui servent à la production de ressources renouvelables et aux loisirs en milieu rural ainsi que protéger les paysages culturels qui font partie intégrante de la vie et de la beauté des collectivités rurales prospères.



Produits agricoles tirés des terrains à caractère culturel.



Services ruraux tirés des terrains faisant partie des paysages ruraux

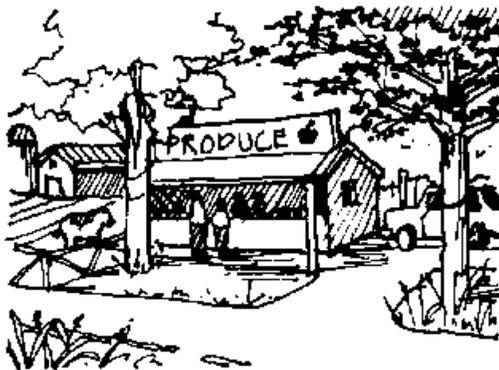
Paysage cultivé

Cette désignation représente les meilleures terres agricoles et forestières de la Ceinture de verdure. On y permettrait l'exploitation agricole et forestière intensive ainsi que d'autres activités appropriées, comme les gîtes du passant, l'auto-cueillette, lorsqu'elles correspondent aux objectifs agricoles et forestiers.

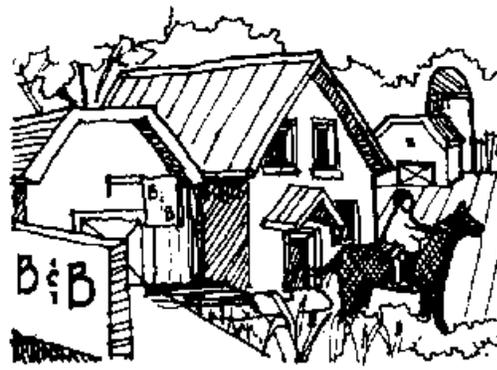
Paysage rural

Cette désignation se compose de terrains de moindre importance sur le plan naturel qui présentent un potentiel agricole et forestier. Ces terrains préservent la continuité physique et visuelle de la Ceinture de verdure et permettent au public de les apprécier. Elle conserve les grands espaces ruraux et offre des loisirs et des services aux visiteurs. On pourrait y accepter des installations de loisirs ruraux (comme le golf, l'équitation ou le ski de randonnée), de petits commerces

ruraux (comme les éventaires des producteurs maraîchers locaux, des pépinières, des exploitations agricoles d'agrément, des gîtes du passant et des fermes touristiques) ainsi que le regroupement de zones tampons de sécurité autour des résidences, des exploitations agricoles, des pâturages et des établissements situés dans ces secteurs ruraux.



De plus en plus de fermiers de la Ceinture de verdure accroissent leurs revenus en vendant des produits frais le long de la route.



La transformation des bâtisses de la Ceinture de verdure en gîte du passant pourrait être encouragée.



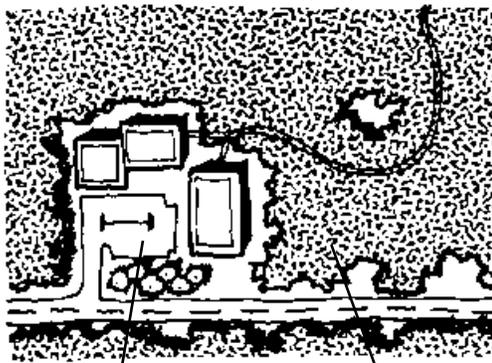
Installations compatibles

Objectif

Loger des installations qui doivent être situées dans la Ceinture de verdure, tout en respectant les autres fonctions définies.

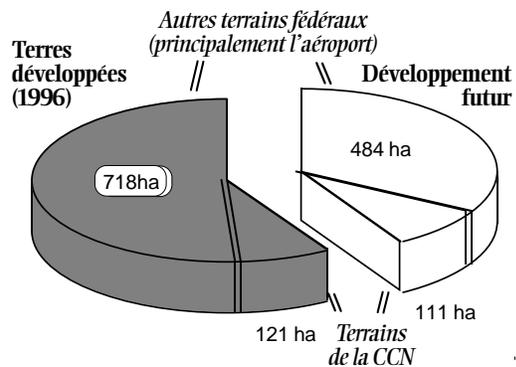
Installations

Cette désignation sert à identifier les emplacements pour accueillir des installations qui doivent être isolées, ou situées sur de grands terrains ouverts ou dans un milieu rural près des centres de décision de la capitale nationale. Cette utilisation constitue en outre une source de revenu pour le maintien et la réalisation du plan directeur de la Ceinture de verdure. On pourrait loger sur ces terrains de grands établissements, de grandes entreprises ou d'autres installations compatibles qui ont des besoins spéciaux quant à leur emplacement ou qui sont d'une importance particulière à la capitale. On pourrait également accepter les installations auxiliaires des établissements actuels. La plus grande partie des sites désignés est maintenue à l'état naturel ou rural. La conception et la disposition des immeubles ainsi que les stationnements respecteraient le cadre rural où ils se trouvent.



Secteur développé (1/3)

Végétation naturelle ou terres agricoles (2/3)



ZONE DE CONSTRUCTION POSSIBLE

Couloir d'infrastructures

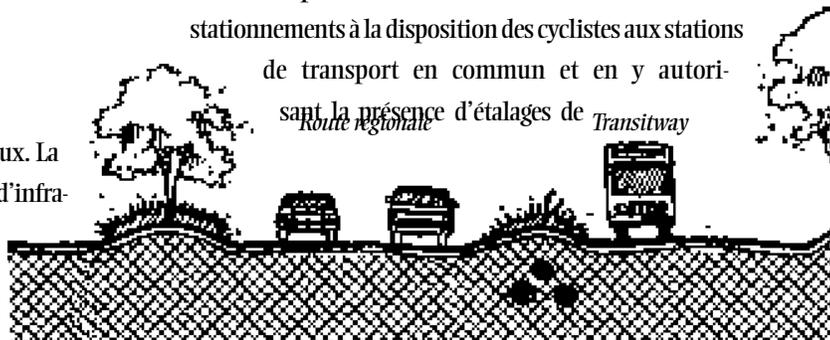
Cette désignation définit les couloirs d'infrastructures qui servent à faire circuler les personnes, les biens et les services à l'intérieur de la Ceinture de verdure sans morceler des secteurs importants. On y retrouverait des routes, les voies de transport en commun, les conduites principales d'eau et de gaz et les égouts collecteurs. Les infrastructures, telles que les lignes de transport hydro-électrique, seraient aussi discrètes que possible. On améliorerait l'accès du public à la Ceinture de verdure en mettant des

stationnements à la disposition des cyclistes aux stations

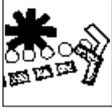
de transport en commun et en y autorisant la présence d'étalages de

Route régionale Transitway

fruits et légumes locaux. La plupart des couloirs d'infrastructures seraient la propriété de paliers de gouverne-



Aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial



ment autres que le Fédéral.

Ces éléments furent définis en fonction d'un examen exhaustif de l'aspect visible de la Ceinture de verdure, des raccordements existants ou futurs au réseau de sentiers récréatifs, des attractions pour les visiteurs et des autres secteurs favorisant la visibilité, l'accessibilité et la diffusion des messages portant sur la capitale.



Les visiteurs de la Ceinture de verdure connaîtront une vaste gamme d'expériences.





L'entrée dans la Ceinture de verdure devrait être une expérience unique.

Le Réseau des expériences

Le Réseau des expériences détaille les propositions du Plan conceptuel sur les activités publiques et les caractéristiques du paysage. Il ne comprend que certaines parties de la Ceinture de verdure, notamment les secteurs où se déroulent des volets importants de la programmation publique et où se trouvent des paysages de valeur. Ces secteurs influencent beaucoup la perception qu'ont les gens de la Ceinture de verdure et du rôle qu'elle joue dans la

capitale.*

Les rôles de la Ceinture de verdure et les cinq éléments du Réseau des expériences qui y correspondent sont les suivants :

RÔLE DE LA CEINTURE DE VERDURE

Milieu distinctif pour la capitale

Activités publiques accessibles
tiques

teurs



tier

Le caractère ainsi que l'envergure et la nature des activités du Réseau des expériences traduisent généralement les objectifs et les caractéristiques souhaitées de la désignation des terrains où ils se trouvent.

ÉLÉMENTS DU RÉSEAU DES EXPÉRIENCES

- *Accès à la capitale*
- *Panorama*
- *Bordure*
- *Attractions touristiques*
- *Circulation des visiteurs*

Plus des deux tiers des limites de la Ceinture de verdure borderont le secteur urbain lorsque tous les secteurs urbains de la région seront développés en entier.

Milieu distinctif pour la capitale

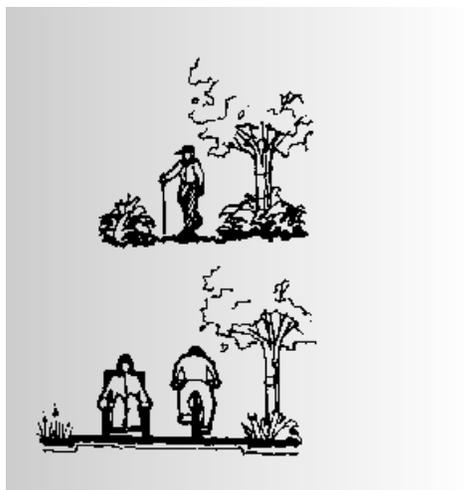
Les milieux distinctifs pour la capitale ont pour objet de protéger et d'améliorer l'aspect visuel et les caractéristiques de la Ceinture de verdure, particulièrement dans les secteurs très visibles.

Accès à la capitale

Les accès à la capitale sont composés de toutes les voies d'accès interurbaines (comme les autoroutes provinciales et la rivière Rideau) qu'empruntent les visiteurs pour entrer dans la capitale. Ces voies d'accès devraient faire en sorte que l'arrivée des visiteurs dans la capitale et dans la Ceinture de verdure, ainsi que

leur départ de la région, revêtent un caractère symbolique et dramatique. Les
aménagements paysagers de

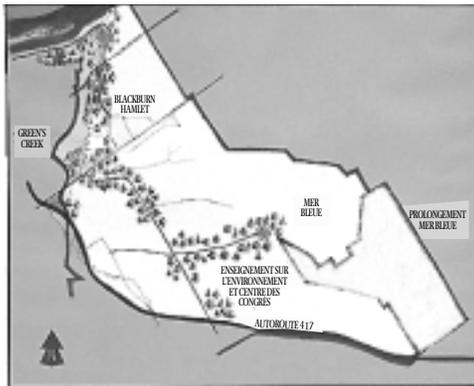
** Voir le Réseau des expériences sur la page ci-contre.*



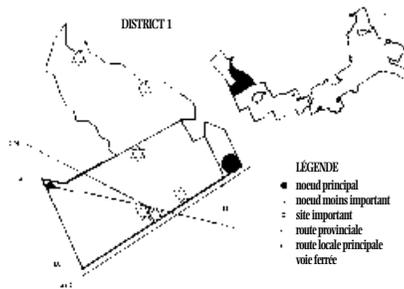
6. Mise en œuvre du plan directeur de la Ceinture de verdure

qualité, les services offerts aux visiteurs (comme les aires de repos et la signalisation) peuvent être des éléments importants des Accès à la capitale. Il faut noter que la plupart de ces accès relèvent d'autres paliers de gouvernement que le Fédéral. La participation des autres paliers gouvernementaux est donc un facteur clé de l'efficacité de ces accès.

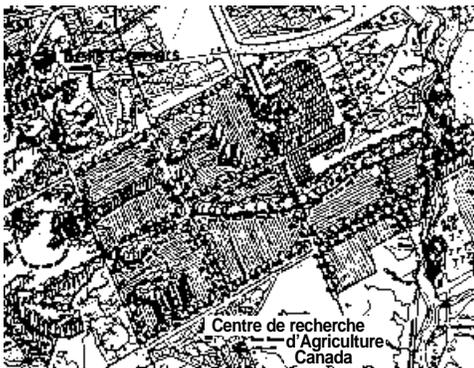
Panoramas



Université de Waterloo



Université du Manitoba



limites de la Ceinture. Les bordures recues doivent en fait correspondre aux limites réelles de la Ceinture. Université de Guelph

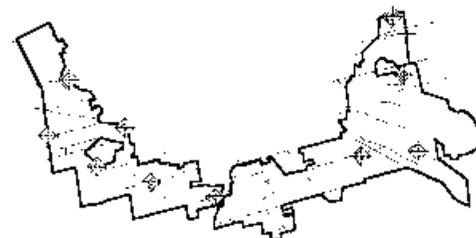
Les panoramas aident les gens à s'orienter dans la capitale et à l'in-



expriment le caractère de la Ceinture. L'utilisation des terrains ainsi que les caractéristiques et la structure des divers sites ne doivent pas encombrer les panoramas ni nuire à la profondeur de la vue.



Université de Carleton



Endroits proposés pour les tours d'observation

Bordures Université des sciences techniques de la Nouvelle-Écosse
Les bordures de la Ceinture sont les terrains voisins des

Elles doivent se démarquer des terrains urbains contigus pour mettre en relief la présence de la Ceinture de verdure mais être faire le complément des bordures rurales ou naturelles. Il est préférable qu'il se trouve de la végétation, des caractéristiques rurales, des lampadaires qui s'harmonisent avec le milieu et le moins de bâtiments possible le long de la bordure intérieure de la Ceinture.

Activités publiques accessibles

Les activités publiques accessibles comportent un ensemble d'attractions reliées qui permettent aux visiteurs d'apprécier les attributs de la Ceinture de verdure et d'en profiter.

Attractions touristiques

Les attractions touristiques peuvent communiquer des messages d'intérêt aux visiteurs sur la Ceinture de verdure, la région, la capitale, la nation et sont situées sur des sites bien en vue et facilement accessibles. Elles regroupent, entre autres, les centres d'interprétation, les terrains de camping, les gîtes du passant ainsi que les boutiques et restaurants dans les hameaux ruraux. Les attractions touristiques jouent un rôle clé et portent sur la nature ou l'histoire. Dans la mesure du possible, ces attractions devraient être bien desservies par les voies de transport en commun et les voies de circulation des visiteurs.

7. Une nouvelle approche à l'aube du 21^e siècle

Circulation des visiteurs

Le réseau des voies de circulation des visiteurs permettent aux touristes de voir de superbes paysages par le biais d'un éventail de paysages et d'attraits pour les visiteurs. Ces liens sont surtout des sentiers récréatifs et relient les attractions touristiques entre elles à l'intérieur de la Ceinture de verdure (et certains sites situés à l'extérieur) par le biais du Sentier principal de la Ceinture. Un ensemble de voies formera un circuit panoramique qui agrémentera le parcours que suivent les visiteurs d'une attraction à l'autre. Le long de ce circuit panoramique, on favorise les utilisations qui mettent en valeur les objectifs de programmation de la Ceinture de verdure aux abords de ces voies et le caractère champêtre de la Ceinture de verdure est maintenu grâce aux plantations sur les voies de circulation, aux clôtures et à d'autres moyens.

